Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-137-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 137/2026
SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT RÉSEAU INITIATIVE MAYENNE / LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION 2026 – APPROBATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 137/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT RÉSEAU INITIATIVE MAYENNE / LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION 2026 - APPROBATION

Rapporteur : Tony Échelard

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31 / 2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 043/ 2024 du conseil communautaire du 21 mai 2024 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et Laval Agglomération, permettant à Laval Agglomération d'attribuer une subvention à Initiative Mayenne, au titre des années 2024 à 2026,

Considérant l'intérêt de soutenir la création et la reprise d'entreprise en s'appuyant sur l'association Initiative Mayenne à travers son dispositif de prêts d'honneur,

Vu le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération

Après un avis favorable de la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention fixant les conditions d'attribution d'une subvention 2026 à Initiative Mayenne sont approuvés.

Article 2
La subvention 2026, d'un montant de 47 500 €, correspond à l'accompagnement par l'association Initiative Mayenne de porteurs de projet à travers le dispositif des prêts d'honneur ainsi que des actions d'animations et de mise en réseau des entrepreneurs. Cette subvention a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2026, chapitre budgétaire 65 – nature comptable 6574 – LC 5320;

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault